

**Annexe 9 de la directive LADA
Exemple d'activités d'animation validées par la DGCS**

Activité	Description	Tarification	Fréquence
Repas convivial	Repas accompagné par la référente sociale, préparé au local communautaire	Max. Fr 12.- par repas et par personne	Max. 1 fois par semaine
Repas au restaurant ou repas traiteur *	Repas accompagné par la référente sociale, au restaurant ou livré au local communautaire par un traiteur	Max. Fr 25.- par repas et par personne	Max. 1 fois par mois
Cafés actifs / Goûters actifs	Collations accompagnées par la référente sociale, au local communautaire	Max. Fr 5.- par collation et par personne	
Activités créatives en commun	Activités organisées et accompagnées par la référente sociale : autour de la table, activités au local communautaire et à l'extérieur, créativité, etc.	Max. Fr 15.- par atelier et par personne	
Transports pour activités externes **	Transports liés à la participation à une activité externe avec accompagnement par la référente sociale (concert, cinéma, événements et manifestations, etc.)	Max. Fr 5.- par trajet et par personne (aller + retour = 2 trajets)	

* Les Tables conviviales, qui bénéficient de mesures spécifiques d'accessibilité financière, ne sont pas comprises dans les frais d'activités liées aux repas.

** Les frais d'activités externes sont à la charge des participants, par équité de traitement avec les personnes résidant en logements ordinaires.